



Haute-Savoie
74160

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS**

MARDI 5 AVRIL 2016

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille seize, le cinq avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Neydens, convoqué le vingt-neuf mars deux mille seize, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le maire, Caroline LAVERRIERE.

Membres présents : Caroline LAVERRIERE, Bernard CHAUTEMPS, Carole VINCENT, Yves FELIX, Jean-Luc GUERINEAU, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Nathalie BLANES, Roberto BONALDI, Adrien DOCHE, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Claire HUBER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET et Lionel VESIN.

Absents ayant donnés procuration : Eve ROUKINE à Carole VINCENT et Cécile SAUTIER à Michèle DUVAL.

Présents : 17 Pouvoirs : 2 Votants : 19 Absent : 0

Approbation du procès-verbal du 8 mars 2016

Secrétaire de séance : Adrien DOCHE

Délibération n°2016-13 : Budget Général – approbation du compte administratif 2015

Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE est invitée à se retirer durant les débats portant sur le compte administratif et ne participera pas au vote. La Présidence est assurée par Monsieur Bernard CHAUTEMPS, 1^{er} adjoint.

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint en charge des finances, rapporteur, expose qu'après la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat 2014 reporté	583 392,37 €
Total dépenses année 2015	1 522 713,01 €
Total recettes année 2015	1 716 338,03 €
Résultat fin 2015	193 625,02 €
Résultat cumulé fin 2015	777 017,39 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat 2014 reporté	625 128,39 €
Résultat 2014 affecté en investissement	625 128,39 €
Total dépenses année 2015	1 899 537,72 €
Total recettes année 2015	2 533 018,60 €
Résultat fin 2015	633 480,88 €
Résultat cumulé fin 2015	633 480,88 €

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°2016-14 : Budget Général – approbation du compte de gestion 2015

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint en charge des finances, rapporteur, expose que :

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme la Trésorière Principale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré en collaboration avec Mme le Percepteur que le montant de chacun des soldes figurant au bilan a bien été repris dans les écritures, celui de tous les titres de recettes et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Constate la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame Laurence GARIGLIO, Comptable public de la commune.

Délibération n°2016-15 : Budget Général– affectation définitive du résultat

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, expose que :

Vu le compte administratif 2015 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de 633 480,88 € et le résultat excédentaire de la section d'investissement pour un montant de 777 017,39 €,

Vu l'instruction comptable applicable aux collectivités locales et à leurs établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant le montant des restes à réaliser 2015 d'un montant de 329 500 €,

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement,

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Décide d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 633 480,88 €,

Compte 001 – Solde d'exécution positif : 777 017,39 €

Délibération n°2016-16 : Budget Général – vote des taux d'imposition 2016 des taxes locales

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter comme en 2015 l'ensemble des taux de référence communaux 2016 de deux pourcent.

Il poursuit que malgré l'augmentation des recettes prévues en 2016, la baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement et l'augmentation du Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales ne permettront pas d'équilibrer le budget.

Les taux de référence communaux 2015 sont les suivants :

Taxe d'habitation : 11,61 % - Taxe Foncière bâti : 6,45 % - Taxe Foncière non bâti : 33,89 %

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 10

Voix contre : 9

Abstentions : 0

Vote les taux suivants :

Taxe d'habitation : 11,84 % - Taxe Foncière bâti : 6,58 % - Taxe Foncière non bâti : 34,57 %

Délibération n°2016-17 : Budget Principal – approbation du budget primitif 2016

Monsieur Yves FELIX, Maire adjoint en charge des finances, rapporteur, expose qu'il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2016 joint en annexe, de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 298 500,00 €

Recettes : 2 298 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 160 700,00 €

Recettes : 2 160 700,00 €

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Adopte le budget primitif 2016 tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération n°2016-18 : Entretien du chemin rural dit de « vers les bois »

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Julien FELIX pour entretenir le chemin rural dit de « vers les bois ».

Elle rappelle également qu'en vertu des articles L161.1 et L161.5 du code rural et de la pêche maritime, les communes n'ont pas l'obligation d'entretenir les chemins ruraux.

Les particuliers ont la possibilité de participer à l'entretien de ces chemins par souscriptions volontaires. Le conseil municipal doit se prononcer sur les propositions des souscripteurs. Le conseil municipal fixe également les conditions d'exécution des souscriptions en nature, les délais ainsi que les modalités de réception des travaux.

Il est proposé que Monsieur Julien FELIX entretienne le chemin rural aux conditions suivantes :

- Uniquement l'entretien courant (orniérages, trous en formation...)
- Conservation de l'assiette actuelle du chemin.
- Information au préalable de la mairie des dates d'exécution des travaux et de leurs natures.
- Réception du chantier avec l'adjoint en charge de la voirie ou de son représentant.

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Autorise Monsieur Julien FELIX à entretenir le chemin rural dit de « vers les bois » conformément aux conditions mentionnées ci-dessus.

Délibération n°2016-19 : Convention d'autorisation de voirie – Modification du carrefour des Mouilles

Monsieur Bernard CHAUTEMPS, 1^{er} adjoint, explique que dans le cadre de la modification du carrefour des Mouilles, une convention doit être signée avec le Conseil Départemental de la Haute Savoie. Cette convention a pour objet de :

- Définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement ;
- Affecter la maîtrise d'ouvrage ;
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service.

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Approuve la convention pour la modification du carrefour des Mouilles,

Mandate Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué pour signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Informations diverses :

Police pluri-communale: Madame le Maire rappelle que le schéma de mutualisation dressé par la Communauté de Communes du Genevois prévoit la création de deux polices pluri-communales sur son secteur (Vuache et St-Julien). Plusieurs rencontres avec les communes de St-Julien, Neydens et Beaumont ont été organisées. Lors de la dernière réunion il a été proposé de soumettre au conseil municipal la volonté de poursuivre ou non dans cette démarche.

Le coût estimé de la première année est chiffré par la commune de St-Julien à environ 25 000 € à raison de deux agents ,10 heures par semaine sur le territoire de Neydens.

Catherine SILVESTRE et Sophie GIROD s'interroge sur les besoins de la commune par rapport à la création de ce nouveau service et sur les gains éventuels. Madame le Maire précise qu'ils effectueront l'ensemble de leurs missions de police sans restrictions (urbanisme, vitesse, infraction, procès-verbaux, stationnement...). Elle ajoute que la création d'une police pluri-communale est contrainte par une continuité territoriale. En effet, si la commune de Neydens vote contre ce projet, Beaumont ne pourra pas se rattacher à St-Julien.

Carole VINCENT ajoute que si la commune émet un avis favorable aujourd'hui, il sera difficile de faire machine arrière et l'engagement sera forcément sur une longue durée avec des coûts pas forcément identifiés à terme. Aux vues du débat et des éléments présentés, le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre le projet de création d'une police pluri-communale. Un courrier sera adressé aux Maires de St-Julien et Beaumont dans ce sens.

Garantie d'emprunt PLS : Carole VINCENT expose que la Communauté de Communes du Genevois souhaite garantir conjointement avec les communes les prêts des bailleurs sociaux pour la construction de logements à Prêt Locatif Social (PLS). En effet, le Conseil Départemental ne garantissant plus les prêts de type PLS, la garantie totale reviendrait aux communes. La Communauté de Communes s'engagerait sur ces prêts à condition que la commune en garantisse au minimum 25%. Les contingents de logement revenant à la commune seraient alors gérés par l'intercommunalité. Véronique VERGUET constate qu'une nouvelle fois, la Communauté de Communes crée une brèche vers un possible transfert de compétence.

Le risque de ces garanties étant très faible pour les communes, l'avis général est de continuer à garantir les prêts des logements PLS à hauteur de 100 % pour conserver l'attribution de ceux-ci.

Plan local d'urbanisme : L'ensemble du conseil se réunira le 26 avril à 19h00. Il faudra lors de cette rencontre valider certains points pour poursuivre l'élaboration du PLU. Roberto BONALDI souhaite connaître la date de la prochaine réunion publique. Carole VINCENT répond qu'il faut attendre d'avoir un plan de zonage abouti pour le présenter à la population.

Olympiades : Sophie GIRORD rappelle que les olympiades organisées par le comité des fêtes auront lieu le 30 avril prochain dès 11h00 sur la place de la Mairie.

Syndicat Mixte du Salève : Claire HUBER informe le conseil que finalement les participations financières des communes au Syndicat mixte du Salève ne seront pas augmentées.

Conseil d'école : Claire HUBER communique les effectifs provisoires de la prochaine rentrée scolaire soit 158 élèves. Une ouverture de classe pourrait être envisageable avec l'arrivée d'environ 10 élèves supplémentaires.

Réseaux et voirie: Yves TREGOAT souhaite savoir quand la fibre optique sera opérationnelle pour les secteurs raccordés. Bernard CHAITEMPS précise que d'après ces informations le prestataire retenu par le SYANE devrait contacter la population dans le courant du 4^{ème} trimestre 2016.

Yves TREGOAT a remarqué que des groupes électrogènes ont été installés devant les transformateurs électriques de la commune. Bernard CHAITEMPS explique que ces groupes ont été installés dans le cadre d'une campagne d'élagage d'ERDF.

Yves TREGOAT informe l'assemblée qu'une partie de l'éclairage public du parking du Vitam parc ne fonctionne pas.

Yves TREGOAT félicite Martin HANSER, le nouvel agent des services techniques, pour son travail.

Lionel VESIN a remarqué que certaines personnes n'ont pas respectés le courrier adressé aux habitants pour la taille de leurs haies en limite de voirie. Bernard CHAITEMPS fera à nouveau le tour de la commune pour relancer les personnes concernées.

Transfrontalier : Yves FELIX et Bernard CHAITEMPS ont participé à une réunion à la Communauté de Communes du Genevois concernant le projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois trois. Yves FELIX s'interroge sur le fait que les accords des deux projets précédents n'ont jamais été respectés par Genève.

Jean-Luc GUERINEAU ajoute que l'ARC a rédigé un courrier contre ce projet numéro trois tant que le projet numéro ne sera pas réalisé. Les deux seuls moyens de pression pour la France sont la traversée du lac Léman et l'urbanisation dans les communes frontalières. Il faut freiner les constructions sur le territoire français.

Intercommunalité : La Communauté de Communes du Genevois envisage de récupérer la compétence de développement économique à l'échéance de janvier 2017. La ZAC des Envignes de Neydens a été identifié dans le cadre de l'étude préliminaire.


L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h45.



Le secrétaire de séance,
Adrien DOCHE










CONSEIL MUNICIPAL
SIGNATURES du conseil municipal du 5 avril 2016



Caroline LAVERRIERE Maire 		Nathalie BLANES
---	--	-----------------


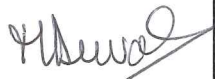
Bernard CHAUTEUPS 1er adjoint 		Sophie GIROD
---	--	--------------



Carole VINCENT 2ème adjoint 		Catherine SILVESTRE
---	--	---------------------


Yves FELIX 3ème adjoint 		Martial BAUDET
---	--	----------------


Eve ROUKINE 4ème adjoint absente		Roberto BONALDI
--	---	-----------------

Jean-Luc GUERINEAU 5ème adjoint 		Véronique VERGUET
---	--	-------------------

Adrien DOCHE 		Michèle DUVAL
---	---	---------------

Lionel VESIN 		Yves TREGOAT
---	--	--------------

Cécile SAUTIER absente		Levent BAYAT
---------------------------	--	--------------

Claire HUBER 

Neydens, le 10 mai 2016
Le Secrétaire de séance,

